

## Sécurité.

# Les écoles équipées de dispositifs d'alerte pour faire face aux risques et menaces

En complément du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), mis en place chaque année dans les écoles, la municipalité du Mesnil-Esnard a fait équiper les écoles Édouard Herriot et Jean de la Fontaine d'un dispositif d'alerte. Explications...

Les écoles peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle ou intrusion de personnes malveillantes.

C'est pourquoi chaque année, les équipes pédagogiques mettent en place un PPMS avec des exercices de simulation obligatoires.

Au Mesnil-Esnard, la sécurité des élèves et des personnels est une priorité. La municipalité a donc fait équiper les écoles de balises PPMS d'alerte. « **On avait vu ce système au salon des maires, Porte de Versailles, en 2019** », précise le maire Jean-Marc Vennin, qui souligne que l'avis des enseignants a été sollicité, avant l'installation du dispositif.

## Comment ça fonctionne ?

« **L'école Herriot est équipée de seize balises et huit pour l'école Jean de La Fontaine, ainsi qu'une au restaurant scolaire. Dans chaque classe, un chargeur a été installé. L'enseignant emmène sa balise dans chaque déplacement et doit toujours l'avoir en sa possession. Si quelqu'un déclenche un SOS, toutes les balises se mettent en action et les personnes qui ont donné leurs coordonnées téléphoniques reçoivent un SMS qui leur indique le numéro de la classe de l'appel. Ainsi chacun peut savoir où se situe le problème** », expliquent les policiers municipaux, qui ajoute qu'à partir de cette étape, le protocole PPMS est alors appliqué, à savoir confinement ou évacuation.

## Les balises sont reliées à un centre de traitement

Toutes les balises sont reliées à un CDT sécurité (centre de traitement). Deux cas peuvent se produire : la personne qui lance le SOS peut parler. Dans ce cas elle explique brièvement le problème. Si personne ne parle, le déclenchement des opérations se fait très rapidement. Il y a géolocalisation de la balise déclenchée.

La police municipale est le primo-intervenant, c'est elle qui gère la console. Les forces de l'ordre, à savoir la BAC (brigade anticriminalité), la CDI (compagnie départementale d'intervention) et la FMU (formation motorisée urbaine), soit environ une quinzaine de personnes, arrivent sur les lieux dans un délai très bref, pour la levée de doute. S'il y a intrusion, les forces de l'ordre agissent.

## Un protocole travailleur isolé

Le fournisseur a proposé également des balises PTI (pour travailleur isolé) en cas d'agression, d'accident ou de malaise. Certains personnels municipaux en sont dotés. C'est le CDT qui gère les appels. Après l'appel, la balise vibre si elle ne détecte aucun mouvement. En fonction de la nature de l'appel, les services de secours sont déclenchés.



Chaque enseignant détient une balise d'alerte. Le Bulletin





Un chargeur est installé dans chaque classe. Le Bulletin